

Le gouvernement a mérité la confiance du pays, il a la confiance du pays, et tant qu'il méritera cette confiance, il aura notre appui cordial; mais je puis dire en ce qui me concerne, que je ne me propose pas de donner mon appui à aucune mesure ou à aucune transaction qu'il me serait impossible d'appuyer en conservant le respect que je me dois à moi-même. Quant à mon ami d'Elgin-Ouest (M. Casey), il se montre en général très aimable pour l'honorable premier. Cela démontre l'ingratitude de mon ami d'Elgin, car en 1871 ou 1872, l'honorable premier ministre découpa une division électorale pour mon honorable ami, et lorsque, vu son opposition aux mesures populaires, son succès était devenu douteux, il le renforça de nouveau en 1882 et lui assura son siège.

Je puis comprendre que mon honorable ami de Bothwell n'aime pas la manière dont mon honorable ami d'Elgin a été renforcé, mais je ne puis comprendre l'ingratitude de mon honorable ami d'Elgin envers l'homme qui l'a retenu dans la vie publique. Je puis ajouter que je crois qu'il est du devoir des honorables députés qui portent ces accusations générales, de préciser et d'indiquer les collèges électoraux où des officiers-rapporteurs partisans ont été nommés, et les divisions où des fonctionnaires tels que les registrateurs et les shérifs auraient pu être choisis et ne l'ont pas été. Je ne sache pas qu'il en existe. Dans l'ouest nous n'en avons pas. Ces fonctionnaires ont été choisis partout dans l'ouest, et les élections ont été conduites avec toute la justice possible. Pour ma part, je suis tout à fait convaincu qu'une enquête établira que toute l'affaire ne valait pas la peine de perdre tout l'après-midi à la discuter.

M. BLAKE: Je regrette de constater que l'honorable député suppose que l'après-midi a été perdu. Je voudrais bien savoir quelle autre chose il y avait à faire. Nous avons épuisé l'ordre du jour, et autant vaut discuter cette importante question que de permettre à l'honorable député d'aller à son logis et de s'y amuser comme il a coutume de s'amuser lorsque la Chambre ne siège pas. Nous ne perdons pas le temps qui appartient au public, car le temps qui a été consacré à cette discussion aurait été consacré à des affaires d'intérêt particulier, et je préférerais l'opinion qu'il a exprimée sous l'empire de ses sentiments particuliers. Il nous a dit d'abord qu'il importait réellement peu dans quel ordre les députés ont été gazettés, que c'était une tempête dans un verre d'eau, et qu'il était surpris que nous ayons mentionné le fait. Dans une autre partie de son discours, il nous a dit qu'on nous avait rendu service en nous gazettant plus tard que les autres, que c'était beaucoup plus avantageux pour nous, vu que cela donnait aux passions le temps de se calmer et aux sourçons le temps de s'évanouir; que de cette manière on éviterait les contestations. Telles sont deux des opinions qu'il a exprimées; mais il en a exprimé une troisième. Quelle est-elle? C'est celle qui l'a fait agir lorsqu'il s'est adressé au shérif, lorsqu'il s'est adressé à l'homme qu'il a nommé officier-rapporteur et qu'il lui a dit: Veuillez expédier votre rapport le plus tôt possible.

Telles sont les trois opinions sur lesquelles l'honorable député nous a donné à choisir. Il a choisi celle qui lui convenait le mieux, celle sur laquelle il a basé sa conduite. Pour quelle raison l'honorable député voulait-il que le shérif expédiait son rapport immédiatement? C'est qu'il voulait être gazetté un des premiers. Pourquoi? Parce qu'il savait que le délai fixé pour la contestation expirerait plus tôt s'il était gazetté plus tôt. Y avait-il une autre raison? S'il en est ainsi, l'honorable député voudra-t-il nous la donner? S'il ne la donne pas, nous comprenons très bien que l'honorable député connaissait l'avantage qui résulterait pour lui de la ligne de conduite qu'il adoptait. Ah! dit l'honorable député, je comprends très bien pourquoi vous autres vous teniez tant à être gazettés le plus tôt possible. C'est sans doute que vous avez peur.

Qu'il me soit permis de lui citer sa propre conduite, de lui renvoyer son propre argument. Que craignait-il? Est-ce que sa grande hâte à se faire gazetter indique qu'il était parfaitement sûr de son élection? Je ne dis pas le contraire, mais s'il en est ainsi pourquoi insinue-t-il que nous avons été mus par des motifs inavouables, par la conscience de notre culpabilité, parce que nous aussi nous désirions être gazettés plus tôt. Est-ce là le franc-jeu dont il a parlé en cette occasion. Est-ce là la justice égale et franche qu'il exige de nous sous peine d'encourir son mécontentement, sous peine de violer la loi et l'Évangile en nous rendant coup pour coup? S'il en est ainsi nous aimerions qu'il nous donnât d'autres exemples de franc-jeu sur lesquels nous puissions baser notre conduite.

M. l'Orateur, l'honorable député d'Essex a parlé à peu près dans le même sens que l'honorable premier ministre. Il a marché sur ses brisées lorsqu'il a accusé le gouvernement local, et il a répété la vieille histoire relative aux opinions que j'ai exprimées lorsque j'étais membre du gouvernement local, ou égard aux relations que je voudrais voir exister entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province. J'ai dit que mon désir était que les relations entre les deux gouvernements fussent des relations de neutralité. Je le désire encore. Je regrette beaucoup qu'il se soit produit des circonstances qui ont pu amener entre le gouvernement fédéral et le gouvernement d'aucune province des relations autres que des relations de neutralité. Mais je n'ai jamais dit, je n'ai jamais pensé, je n'ai jamais suggéré que les relations entre le gouvernement d'une province et le gouvernement du Dominion, doivent être d'une neutralité pouvant au moindre degré compromettre, ou intervenir dans les relations des individus qui composent ce gouvernement, comme électeurs de cette province; ou nuire à leur liberté de défendre les droits de leur province et de défendre leur politique. A l'époque même où j'ai dit cela j'étais premier ministre d'Ontario. Et lorsque j'étais membre de cette Chambre comme député de Durham-Ouest et lorsque je combattais l'honorable député, suppose-t-il que j'avais l'intention de me condamner à la neutralité comme représentant de Durham-Ouest, lorsque j'ai déclaré que je croyais que le gouvernement local d'Ontario, comme gouvernement local, devait rester neutre? Evidemment non. J'avais l'intention de réserver, j'ai réservé, et je réservais tous mes droits comme électeur dans Ontario, comme représentant un collège électoral d'Ontario à la Chambre des Communes. Je me réservais d'agir selon mes vues de ce que je considérais être dans l'intérêt du pays. Eh bien! comme premier ministre du gouvernement d'Ontario, je me proposais de rester neutre en ce qui concernait le gouvernement fédéral.

M. PATTERSON (Essex): Et la coercition des employés locaux.

M. BLAKE: Je toucherai à la question de la coercition, à laquelle l'honorable député n'a pas touché, mais dont l'honorable premier ministre a parlé. J'ai l'intention d'en parler, mais si l'honorable député veut me le permettre, je ne parlerai que d'une seule chose à la fois. L'honorable député a déclaré—et là encore il a suivi les traces de son chef—que les membres du gouvernement local, qu'il appelle mes satellites, donnant ainsi un nouvel exemple de ce franc-jeu, de cette modération, de cette répugnance pour les épithètes grossières, qu'il nous recommande d'imiter, ont pris part à la lutte dans Ontario. Je suppose qu'il en est ainsi; j'espère qu'il en est ainsi. Comme citoyens libres du Canada, comme électeurs de la province d'Ontario, c'était non seulement leur droit, mais leur devoir, de monter à la tribune et d'exposer au peuple d'Ontario leurs vues sur ce qui concerne les intérêts du Canada, même s'il leur fallait pour cela envahir la division électorale de l'honorable député. Mais les appeler mes satellites c'est leur donner un titre tout à fait inconvenant et tout à fait faux.